



ARRETE N° 2023 - 439

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Livraison de parquets

Rue Haute n° 19

AC-HABITAT 76

Lundi 16 Octobre 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la société AC Habitat 76 – 112, rue Maréchal Joffre – 76600 Le Havre, afin d'effectuer une livraison de parquets, Rue Haute au n° 19, Lundi 16 Octobre 2023, Entre 8h00 et 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La société AC HABITAT 76 est autorisée à effectuer une livraison de parquets, Rue HAUTE au n° 19, LUNDI 16 OCTOBRE 2023, Entre 8H00 et 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue Haute, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter la livraison.

ARTICLE 3 : La société devra utiliser pour la livraison, un véhicule adapté à la configuration de la Rue Haute

ARTICLE 4 : Des barrières avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, sera mis en place par la société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'intervention et d'assurer la sécurité des personnes.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et aux Demandeurs, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 10 Octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

